



MON MARI DOIT VERSER UNE PENSION

Par **isa19100**, le **09/11/2013 à 14:11**

Bonjour

Pour faire simple mon mari a reçu ce jour un avis de CAF lui demandant de verser 300 € de pension alimentaire pour un jugement qui a eu lieu en juillet
Hors nous n'avons jamais été informés que la personne avait fait appelle à un juge, pas d'information du tribunal, rien uniquement ce papier de la caf

Pour resumer mon mari a eu une relation avec une femme avant notre rencontre , une histoire d'un soir. A la naissance de l'enfance elle lui a demandé de reconnaître l'enfant sinon elle partait plainte. Par betisse , par peur de m'en parler (entre temps nous nous etions rencontré) il a reconnu l'enfant et la personne lui a dit qu'il n'entendrait plus parler d'elle.

Peut on payer un pension sans qu'on nous demande nos revenus sans etre informé ?

merci de votre aide

ISA

Par **youris**, le **09/11/2013 à 15:14**

bjr,

le montant d'une pension ou d'une aide est toujours fixée selon le besoin du demandeur et les possibilités du payeur.

êtes-vous sur que votre mari n'a pas reçu de convocation à laquelle il ne s'est pas rendu alors qu'il était régulièrement convoqué.

cdt

Par **isa19100**, le **09/11/2013 à 18:25**

Bonsoir

Non je suis sure sachant que la seule personne dans la maison a avoir les clés de la boîte à lettre c'est moi mais ces trois dernières années nous avons déménagés 4 fois et sommes partis en province. Je pense que pour ce genre de convocation il doit y avoir plusieurs

courriers, la convocation, la décision du tribunal etc...
Cdt

Par **youris**, le **13/11/2013** à **09:35**

bjr,
avez-vous fait vos changements d'adresse à chaque déménagement ?
si le jugement est exécutoire, c'est que le jugement a été rendu à titre contradictoire
(régulièrement convoqué à la dernière adresse connue et ne s'est pas présenté sans motif).
vous pouvez demander des renseignements à la caf ou au greffe du tribunal qui a rendu la
décision.
cdt